

Procès-verbal de la séance du jeudi 15 juin 2016

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre cette dernière séance de la législature à 20 h 15.

Il souhaite la bienvenue à M. Alain Schmalz du journal « l'Omnibus » ainsi qu'à deux personnes invitées : Mmes Ursula Studer et Agnès Chassay.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 14 avril 2016
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.2016/1 : Comptes 2015
5. Activités des commissions intercommunales
6. Attribution des jetons de présence du Conseil général
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à MM. Eric Chevallaz et Vincent Studer de fonctionner comme scrutateurs pour cette séance.

1. Assermentations

Le Président du Conseil procède à l'assermentation de M. Olivier Waber, nouveau membre de la Municipalité à partir du 1^{er} juillet 2016.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 14 avril 2016

Le Conseil général de notre commune compte 52 membres.

- Appel :
 - présents : 35 membres
 - excusés : 11 membres
 - non excusés : 6 membres

- Le procès-verbal du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président a reçu un courrier de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) au sujet de la 1^{ère} rencontre du district de Morges le **1^{er} octobre 2016 à Apples, entre 12 h et 17 h.**

Des flyers sont à disposition pour celles et ceux intéressés à s'y rendre ! Le programme des festivités est dessus.

Puis il rappelle les prochaines dates importantes pour 2016 :

- Conseils : jeudi 13 octobre 2016
jeudi 8 décembre 2016
- Votations : 25 septembre 2016
27 novembre 2016

4. Préavis municipal 06.2016/1 : Comptes 2015

Chaque membre a reçu par courrier les comptes classés par ordre administratif, affichant successivement les comptes 2014, le budget 2015 et les comptes 2015.

Les comptes se présentent comme suit :

Charges :	CHF 2'603'589.72
Revenus :	CHF 2'664'251.58
Excédent de revenus :	CHF 60'661.86
Total du bilan :	CHF 4'252'233.90

Le Président passe la parole à M. Alain Bonzon, Municipal, qui nous présente le rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2015.

Préambule :

Le Conseil général s'est réuni deux fois en 2015 :

- Le 11 juin : pour le bouclage des comptes 2014 et l'adoption de l'arrêté d'imposition pour 2016 et 2017.
- Le 3 décembre : pour le budget 2016 et l'adoption de la modification des statuts de l'ARASMAC.

Durant l'année 2015 :

- il a été délivré 3 permis de construire et 7 autorisations de minime importance ;
- la bourgeoisie de Pompaples a été octroyée à 11 candidats, soit 4 familles ;
- le matériel informatique communal a été renouvelé ;
- le bilan des réserves à bâtir a été approuvé avec un taux de surdimensionnement de 2.1, un dézonage devant être envisagé à partir d'un taux de 2. La population officiellement programmée pour 2023 est de 767 habitants alors que la population au 31.12.2015 est de 834 habitants en résidence principale et avoisine les 850 à ce jour ;
- 47 ordonnances pénales ont été notifiées pour infractions aux règlements communaux ou parcs non autorisés ;
- restriction des horaires de dépôt de verre vide dans les bennes de la déchetterie aux jours ouvrables de 08h00 à 20h00 ;
- décision de ne plus louer le four à pain communal à des personnes extérieures à la commune dès le 1^{er} janvier 2016 du fait des frais de chauffage trop élevés ;
- décision de ne plus louer la salle villageoise sans qu'il n'y ait un répondant responsable domicilié à Pompaples.

Comptes 2015 :

Rappelons que le budget 2015 prévoyait un excédent des charges de CHF 107'235.00.

Les rentrées fiscales 2015 s'élèvent à CHF 1'828'937.31 alors que notre budget prévoyait CHF 1'487'900.00. Les rentrées fiscales 2014 étaient de CHF 1'689'201.23. Ce résultat a ainsi permis un résultat positif final de CHF 60'661.86 et surtout une marge d'autofinancement de CHF 293'601.16 en regard de CHF 596'868.10 pour 2014.

Ainsi cette marge de CHF 293'601.16 a permis d'effectuer :

- l'amortissement final des travaux de la Rue du Four à concurrence de CHF 99'831.15 ;
- l'augmentation du fonds de réserve « véhicules » de CHF 25'000.00 le portant ainsi à CHF 125'000.00 en prévision d'une prochaine adaptation du parc des véhicules utilitaires ;
- l'augmentation du fonds de réserve « groupement scolaire » de CHF 100'000.00 ceci en prévision de l'augmentation d'ici peu de la facture scolaire annuelle du fait, en autres, de la construction du nouveau collège par l'ASI7.

Durant 2015, aucun travail soumis à préavis n'a été terminé.

Boucllement des comptes 2015 :

AMORTISSEMENTS ET FONDS DE RESERVE :

Amortissements obligatoires :

Aucun ne subsiste.

Amortissement supplémentaire :

Rue du Four CHF 99'831.15 (amortissement terminé)

Attributions aux fonds de réserves et provisions :

Fonds de réserve taxe sur les déchets	CHF	3'563.35 (affecté)
Fonds de réserve épuration	CHF	3'809.50 (affecté)
Fonds de renouvellement véhicules	CHF	25'000.00
Fonds de réserve groupement scolaire	CHF	100'000.00

Prélèvements aux fonds de réserves :

Fonds de réserve informatique CHF 7'764.70

ENGAGEMENTS et HORS BILAN : (sans tenir compte des engagements des associations intercommunales dont nous faisons partie)

- Plafond d'endettement pour les emprunts : fixé à CHF 4'000'000.00 pour la législature 2011-2016, endettement actuel CHF 1'957'554.00 ;
- Plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements : fixé à CHF 200'000.00, non utilisé actuellement.

Bilan :

Actif :

Le portefeuille de titres est essentiellement composé d'actions Romande Energie portées au bilan à CHF 25'000.00 alors que la valeur réelle est de plus de CHF 750'000.00 à ce jour. Une mention de la valeur réelle pourrait être prochainement exigée.

Des investissements ont été réalisés pour CHF 5'898.40 dans le cadre du préavis présenté en 2016 concernant la réfection du carrefour Milieu du Monde / Route de St-Loup.

Passif :

Les emprunts pour notre patrimoine financier et administratif ont diminué de CHF 78'500.00 pour s'établir à CHF 1'957'554.00 ce qui correspond à CHF 2'347.20 par habitant en résidence principale (834).

Il n'existe pas de solde débiteur sur nos comptes bancaires et postaux.

Hormis les emprunts pour les immeubles purement locatifs, Montanney CHF 1'625'000.00 et Milieu du Monde 25 CHF 97'054.00, emprunt de CHF 235'500.00 pour travaux 2013 et 2014 de la Rue du Four.

Les comptes communaux de Pompaples ont été soumis à la révision de la Fiduciaire Favre à Lausanne dont le rapport fait intégralement partie du présent préavis.

Conclusion :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2015 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- d'approuver le rapport de gestion,
- d'approuver les comptes 2015 bouclant comme suit :

un total des charges de	CHF 2'603'589.72
un total des revenus de	CHF 2'664'251.58
un excédent des revenus reporté au capital de	CHF 60'661.86
un total de bilan de	CHF 4'252'233.90

- de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2015.

Après ces explications, le Président donne la parole à la Commission de gestion composée de MM. Alain Chanson, Gianni Salone et Gilles Pittet, rapporteur.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion s'est réunie à quatre reprises et s'est entretenue avec la Municipalité.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan.

Ce contrôle est effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles.

En l'absence de travaux conséquents, le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement sur :

- La visite technique des locaux suivants : salle de la Biolle, station de pompage des eaux usées, place de jeux ainsi que l'immeuble communal en Montanney.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonction concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est tenue avec précision.
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées.
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2015 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé, plus particulièrement, et par sondages, les diverses factures de fonctionnement des postes suivants:

- Administration générale ;
- Domaines et bâtiments ;
- Travaux ;
- Sécurité sociale.

Elle a également vérifié la comptabilisation des amortissements obligatoires et extraordinaires.

Etat du patrimoine :

La Commission constate que des travaux de réfections et d'entretien seront à prévoir pour l'immeuble en Montanney.

Pour le surplus, la Commission se félicite du bon travail de suivi et d'entretien du patrimoine communal.

Commentaires :

L'exercice 2015 se conclut par un excédent de produits de CHF 60'661.86 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 293'601.16 en diminution de CHF 303'000.00 environ par rapport à 2014.

Les opérations suivantes ont influencé la marge d'autofinancement :

- Diminution de la péréquation provisoire 2015 ;
- Augmentation des charges de la sécurité sociale et de l'instruction publique.

En conséquence, cette marge d'autofinancement favorable permet des amortissements supplémentaires de CHF 99'831.15 (Rue du Four) ainsi que des attributions aux fonds de réserve et provisions pour CHF 139'000.00 environ.

La Commission relève une nouvelle fois la bonne santé financière de la commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2015,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2015.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président invite le Conseil général à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

5. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

M. Frédy Bovet donne quelques informations :

- Le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni le 27 avril dernier à Pompaples ;
- Les comptes 2015 ont été acceptés tels que présentés ;
- Le projet du collège à La Sarraz, projet « Hélène », est intégralement repris par l'ASI7 ;
- Aucun changement n'est à prévoir pour la rentrée d'août 2016 ;
- Le Directeur, M. Marc Angeloz, tire un bilan positif de ses premiers mois ;
- La stabilité sera de mise à propos des effectifs des élèves.

ASI7 :

M. Frédy Bovet indique que les statuts ont été admis par les législatifs des sept communes. Une séance d'assermentation aurait dû avoir lieu, mais elle a été repoussée au mois d'août.

M. Joël Fontolliet, Municipal, explique qu'il s'agit d'attendre l'approbation du Conseil d'Etat et espère que la séance du 23 août prochain pourra se dérouler.

AIEM :

M. Georges Barré, Municipal, signale qu'une fuite d'eau a eu lieu sur le chemin du Champ Courbe. Tout est rentré dans l'ordre.

AIPCV :

M. Bryan Chassay signale que les locaux de la piscine ont été inspectés et sont dégradés.

SIEE :

Rien à dire.

6. Attribution des jetons de présence du Conseil

Chaque année, sur proposition d'un membre, les jetons de présence du Conseil général sont attribués à une association ou à une œuvre.

Le Président du Conseil indique qu'il a reçu un courrier de l'Association « Arc-en-ciel ». Il s'agit d'une association à but non lucratif et ne bénéficiant d'aucune subvention. Elle œuvre auprès des enfants en contact du HIV/SIDA et leur famille. Elle est basée à Renens.

- M. Frédy Bovet demande ce que cela représente en francs.

Rép. : En comptant 1 franc de présence par conseiller présent, cela représente environ 150 francs.

- M. Bovet se demande si le prix du jeton de présence ne devrait pas être revu, et par là même une réflexion devrait être faite concernant les tarifs communaux.
- Le Président du Conseil indique qu'il s'agit d'une somme symbolique.
- M. Alain Bonzon signale que parfois, la somme a été doublée, voire triplée.
- M. le Syndic dit que dans certaines communes, le conseiller ne reçoit rien.

Personne n'ayant d'autres propositions, le Conseil général est amené à prendre une décision.

La proposition de remettre les jetons de présence à l'association « Arc-en-ciel » est acceptée à l'unanimité.

M. Alain Bonzon, Municipal, indique que la somme sera arrondie à 300 ou 400 francs.

7. Communications de la Municipalité

- M. Roland Studer explique qu'une guêpe l'a piqué et qu'il n'a pas pu assister à la dernière séance de la Municipalité.
- M. Alain Bonzon :
 - la Commune de Pomaples est actionnaire pour CHF 3'000.00 de l'abattoir régional d'Orbe (Orbe est plus proche qu'Aubonne) ;
 - la carte des dangers naturels a été publiée dans le Journal de Cossonay et la FAO ; elle est aussi au pilier public ; sept propriétaires ont été avertis ; la carte peut être consultée à la Commune.
- Un petit rappel :
lors de l'assermentation, Mme la Préfète a émis trois conseils pour la Municipalité :
 - être à l'écoute de la population,
 - être transparent et savoir communiquer,
 - ne défendre que l'intérêt public.
- Le plan d'investissement doit être refait pour cinq ans.

Des travaux ne portant pas sur des grandes sommes sont prévus (en Montanney, des couverts verts sont vieillots).

La Municipalité attend des suggestions.

- On va prendre congé de M. Roland Studer, Syndic et de M. Pascal Chassay, Municipal.
- Histoire du BVA : cela fait bien des années que la Commune ne fournit plus de renseignements.
- M. Georges Barré donne lecture de la répartition des dicastères pour la prochaine législature :

- **Barré Georges, Syndic** : administration générale, police, eaux épuration, vigne, AIEM, ASI7, Amis de St-Loup.

Remplaçant : Fontolliet Joël

- **Fontolliet Joël, Vice-syndic** : écoles, accueil de jour, jeunesse, piscine, AJERCO, AIPCV, ASISEVV, ASI7.

Remplaçant : Bonzon Alain

- **Bonzon Alain** : finances, bâtiments communaux, gérances, affaires sociales, temples et cultes, ARASMAC, ASPMAD, AVASAD, AIEM.

Remplaçant : Barré Georges

- **Bichsel Gilles** : police des constructions, PCI, défense incendie, stand de tir, tourisme, SDIS, PCi, ARCAM, Morges Région Tourisme.

Remplaçant : Waber Olivier

- **Waber Olivier** : déchets et voirie, routes et chemins, domaines et terrains, parcs et promenades, forêts, cimetièrre, cours d'eau, VALORSA, CRIDEC, triage forestier.

Remplaçant : Bichsel Gilles

- M. Joël Fontolliet parle un peu d'AJERCO. Une unité d'accueil de 12 places va voir le jour à La Sarraz. Il s'agit de l'accueil avant l'école, après l'école et le mercredi après-midi.
Quand l'ASI7 sera en place en 2019, 48 places sont programmées vraisemblablement à La Sarraz et à Eclépens.
Le Canton devrait augmenter sa participation la faisant passer de 10% à 25%.
- Roland Studer signale qu'à la croisée de St-Loup, il ne reste que le marquage et 2 ou 3 petits travaux nécessaires, la pluie étant trop forte pour finaliser.
- M. le Syndic adresse des remerciements à Mme Carole Monnier qui tient la Bourse communale depuis 5 ans. Quant à Mmes Arianne Chanson et Rita Bonzon, elles sont nos fidèles secrétaires communales depuis 25 ans (elles reçoivent chacune une somme leur permettant d'acheter une belle montre ou un autre objet).

8. Divers et propositions individuelles

- Mme Janine Lehmann s'est promenée dernièrement le long du Nozon. Elle a constaté que des gens de la grimpe faisaient du feu et que l'on voit des restes de bûches dans le Nozon.
- M. Frédy Bovet aimerait que la signification de tous les sigles des associations figurent sur une page dans le site internet de la Commune.
- Le Président du Conseil lit une lettre que lui a transmis M. Mathieu Glayre. Il s'agit d'une lettre de soutien pour la famille Ghanoum, famille syrienne menacée de renvoi vers la Croatie en vertu des accords de Dublin. Cette famille est soutenue par un groupe d'enseignants de l'établissement scolaire de La Sarraz - Veyron-Venoge. Avec l'aide d'un traducteur, cette famille a raconté tout son périple pour parvenir en Suisse. C'est dans le canton de Neuchâtel que le mari, tué en Syrie, avait de la famille. Mais ils sont logés en à Pompaples. Une maladie a été diagnostiquée chez la maman : le diabète. Ils sont très inquiets.
Le Président du Conseil indique que le fait d'avoir des signatures représente pas mal d'impact.
- M. Pascal Chassay, futur ex-municipal, demande la parole :

« Il y a 10 ans, on a frappé à ma porte. Jean-Michel Delafontaine, Syndic, et Roland Studer m'ont proposé de venir à la Municipalité. Ils m'ont expliqué qu'il n'y aurait pas

beaucoup de boulot... Et bien... ce fut un moment magnifique. Peut-être que dans quelques années, je m'y remettrai. Merci aussi au Conseil ».

- M. Roland Studer, futur ex-syndic, demande aussi la parole :

« En automne 2000, on m'a demandé. Ma femme était d'accord. Ma première séance de Municipalité s'est déroulée le 4 décembre 2000.

Je m'en suis mis pour deux raisons : remettre un certain équilibre, une meilleure ambiance et surtout le calme au village et car j'aime Pompaples.

J'ai passé sept années et demie à la Municipalité et huit ans à la syndication. D'après ma femme, cela représente environ 700 séances les lundis soirs.

Si je porte un regard en arrière, mes premières pensées vont à Jacques Pichonnaz, Jean-Michel Delafontaine et Michel Besson.

Ma devise est le dialogue. Il est important de respecter les citoyens, d'être à leur écoute, d'être proche d'eux. Etre présent au sein du village et surtout avoir une grande disponibilité m'a permis de comprendre au mieux les demandes des habitants. J'ai pu ainsi régler les divers problèmes soumis à la satisfaction ou non de ces derniers.

Mes souvenirs sont aussi des bons moments. J'en citerai deux : le contact avec les diaconesses de St-Loup et les anniversaires des personnes âgées comme par exemple les 100 ans de Mathilde.

Les moins bons souvenirs sont surtout ceux pour lesquels j'ai remarqué un manque de compréhension de la part des habitants lorsque j'ai dû faire appliquer certaines lois.

Je tiens à remercier les employés de la voirie, la boursière et tous les collègues municipaux qui m'ont accompagné durant ces années.

Et je remercie tout particulièrement Pascal pour son travail et son soutien, les secrétaires pour leurs appuis ainsi que les Présidents et les membres du Conseil général pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je vous ai cité tout à l'heure les raisons qui m'ont poussé à entrer à la Municipalité. J'ose espérer que le travail que j'ai fourni durant ces quinze années et demie de législature aura été à la hauteur de chacun et qu'il nous aura permis de retrouver un bel équilibre, une meilleure ambiance et le calme au sein de notre beau village.

Je souhaite une bonne continuation au futur syndic et aux municipaux ».

L'assemblée se lève pour remercier M. Roland Studer.

Puis le Président du Conseil, M. Stéphane Schneider, nous fait un discours à l'occasion de la dernière assemblée de la législature 2011-2016 du Conseil général de Pompaples :

« Au moment de terminer cette législature, je tenais à vous remercier toutes et tous pour votre engagement au profit du village de Pompaples et pour la saine attitude que vous avez su faire régner lors de nos débats.

Je ne sais pas combien d'années nous restent encore avant d'être à notre tour atteints par le juridisme exacerbé que plusieurs d'entre nous vivent déjà quotidiennement en ville.

Il faut juste en être conscient et savoir apprécier le fait qu'on puisse encore faire valoir cette bonne vieille valeur qu'est le bon sens !

Je remercie également la Municipalité et le personnel du greffe pour la haute qualité de communication durant ces années. Comme la majorité de l'équipe repart pour un tour, nul doute que ça va continuer !

Je tiens ce soir à remercier notre huissière, Ruth KÜFFER, qui a entrepris cette mission voilà plus de huit ans. Je vous prie de venir à mes côtés pour recevoir un modeste présent.

Il est également l'heure, pour le Conseil et son bureau, de prendre congé de notre syndic et de notre vice-syndic.

Le Président lit un message personnel à tous les deux.

Puis il remercie les membres et le bureau du Conseil pour leur confiance et leur attention et souhaite à chacun un BON APPETIT.

Il clôt cette dernière séance de la législature 2011-2016. Il est 21 h 30.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc